

Les engagements et recommandations pour les PRAIRIES

- Les engagements -

① « Je m'engage, afin de maintenir le milieu et sa structure, de ne pas réaliser de boisement en plein, de semis, de sursemis, de nivellement, de drainage (enterré ou ouvert) d'amendement minéral, ou de mise en culture des surfaces concernées »

☞ **Points de contrôle** : vérification sur le terrain du maintien du milieu prairial (absence de boisement, de semis, ...).

② « Je m'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires, sauf de manière ponctuelle et localisée pour lutter contre une espèce envahissante et après information écrite de la structure animatrice. »

☞ **Points de contrôle** : absence de traces de traitements sur la végétation (résidus de produits, jaunissement des végétaux) dans les conditions précisées précédemment.

③ « Je m'engage à ne pas extraire de matériaux, à ne pas réaliser d'étrépage, d'écobuage ou de brûlage sans accord préalable de la DIREN et à seulement à des fins de gestion conservatoire. »

☞ **Points de contrôle** : absence d'observation sur le terrain de traces d'extraction de matériaux, d'étrépage, d'écobuage ou de brûlage ou présentation de l'autorisation écrite de la DIREN.

④ « Je m'engage à ne pas utiliser de molécules à forte rémanence, la liste étant disponible en annexe de la charte, dans les traitements endo et exoparasitaires des animaux (liste en annexe IV). »

☞ **Points de contrôle** : présentation des factures des produits achetés et utilisés pour le traitement antiparasitaire.

⑤ « Je m'engage à ne pas creuser de mares, d'abreuvoirs dont de plus de 50 m². Dans ce cadre, il faut rappeler que dans le périmètre de l'arrêté de protection de biotope de la Touques, la création de mares n'est pas autorisée. »

☞ **Points de contrôle** : absence d'observation de mares ou abreuvoirs sur le terrain dans les conditions précisées ci-dessus.

- Les recommandations -

~ Fauche des refus ou fauche exportatrice tardive

~ Pâturage extensif